



**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN
DÉBIT DE BOISSONS**

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e), (*Nom, Prénom*) _____

Adresse _____

Téléphone _____

Courriel _____

Agissant au nom de l'association _____

Domiciliée _____

En qualité de (*président, secrétaire, ...*) _____

1/ Ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de :

3^{ème} catégorie

Du (*date et heures*) _____ Au _____

Qui se déroulera à NOTRE DAME D'OÉ,

À (*lieu*) _____

À l'occasion de _____

2/ Déclare sur l'honneur, ne pas avoir déjà obtenu, pour l'année civile en cours, dix autorisations d'ouverture de débit temporaire de boissons.

Fait à _____ le _____

Signature :

Cette demande est à adresser à :

Monsieur le Maire
1 Place Louis de Marolles
37390 NOTRE DAME D'OÉ

Tél. : 02 47 41 32 57
Fax : 02 47 49 22 00
Mail : police@ndoe.fr

*La demande doit être formulée au moins 2 semaines avant la manifestation.
Selon l'arrêté préfectoral du 06 janvier 2010 réglementant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le département, les autorisations ne peuvent être accordées au-delà de 01 heure du matin. Des autorisations portant dérogation aux horaires d'ouverture et de fermeture fixés pourront être accordées sur demande écrite et motivée des intéressés.*

